

24.05.2016 - 14:41 Uhr

SUISSEDIGITAL prend acte de la décision de la Commission de la concurrence concernant les retransmissions sportives

Bern (ots) -

La Commission de la concurrence (Comco) sanctionne Swisscom avec une amende de CHF 71.8 millions pour abus de sa position dominante sur le marché des retransmissions sportives. SUISSEDIGITAL salue cette décision sur le principe mais critique l'incohérence en matière de détermination des sanctions.

« Nous sommes ravis que la Commission de la concurrence ait constaté et sanctionné l'abus de position dominante de Swisscom critiqué depuis des années », déclare Pierre Kohler, président de SUISSEDIGITAL. « Cette décision est surtout dans l'intérêt de tous les amateurs de sport de ce pays. » SUISSEDIGITAL en appelle à l'esprit sportif de Swisscom et l'enjoint à faire preuve de fairplay. Pierre Kohler : « Nous demandons à Swisscom de renoncer aux escarmouches juridiques et de soumettre maintenant une offre équitable pour les retransmissions sportives à tous les fournisseurs. » Selon Pierre Kohler, ce serait aussi intéressant pour Swisscom qui pourrait ainsi tripler d'un coup le nombre de clients potentiels pour son offre sportive. A eux seuls, les membres de SUISSEDIGITAL offrent un accès à environ 2.5 millions de foyers.

Une décision factuelle claire mais à la sanction incohérente

Même si l'abus perpétré par Swisscom a été clairement confirmé par la décision de la COMCO, les mesures destinées à éliminer rapidement cet abus manquent. Pierre Kohler : « La COMCO a certes constaté cet abus de position dominante perpétré en plus par une entreprise étatique mais prend aucune mesure pour l'éliminer. Ça n'est pas satisfaisant, ce d'autant plus que l'amende infligée par son propre secrétariat a encore été réduite de 50%. » Swisscom ne se voit donc pas obligé de garantir immédiatement aux autres fournisseurs d'accéder sans discrimination aux retransmissions sportives. « C'est incohérent face à une constatation juridique aussi claire et montre un manque de détermination de la Comco qui ne veut pas, avec sa décision, éliminer efficacement dans les faits un abus perpétré par une entreprise étatique. »

Couplage des retransmissions à l'offre TV

La toile de fond de la décision communiquée aujourd'hui est le fait que seuls les clients de Swisscom TV ont accès à toute l'offre sportive de Teleclub. Les clients des autres fournisseurs TV comme upc cablecom, Sunrise TV ou Quickline doivent se contenter d'une offre réduite. Cette politique commerciale restrictive est liée au fait que Swisscom est le propriétaire de Teleclub. En couplant la retransmission des matches de football et de hockey à son offre TV, Swisscom essaie ainsi d'évincer du marché les autres fournisseurs d'infrastructures de télécommunication.

SUISSEDIGITAL est l'association économique des réseaux suisses de communication. L'association regroupe environ 200 sociétés de câblo-opérateurs - aussi bien privées que publiques - desservant plus de 2.5 millions de foyers en services radio, TV, HDTV, Internet, de téléphonie et autres.

Contact:

Julien Grosclaude, Directeur des relations publiques, tél. : 031 328 27 28, portable : 079 632 24 35, e-mail : info@suissedigital.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100010502/100788410> abgerufen werden.